

• A.I.P.E

Le dimanche 4 décembre 2016 avait lieu la bourse aux jouets de L'AIPE, La salle était comble de stands et de visiteurs. Une belle animation de cette association au profit des enfants de l'école..



• ARRIVÉE DU PÈRE NOËL

Cette année le père Noël a fait son apparition le dimanche 18 décembre sur le marché vers 11 h pour le plus grand plaisir des enfants et des grands où il a distribué des friandises.



Dès le début de la matinée, et ce pour la deuxième année l'association des parents d'élèves tenait son stand de crêpes, gâteaux sur le marché afin de récolter des fonds pour l'école.

Félicitations à L'AIPE et au comité des fêtes.



• INSTALLATION ÉCLAIRAGE SOLAIRE

Depuis fin novembre 2016, 1 poteau d'éclairage solaire a été installé entre la poste et le foyer club qui était un point noir puis 3 poteaux ont été installés sur le parking de l'école qui apportent sécurité et confort sur ce parking.



Ces éclairages ont été subventionnés dans le cadre du territoire à énergie positive; projet porté par le Scot et la Cab .



• ANIMATIONS DE LA COMMUNE

- VOEUX DU MAIRE ET DU CONSEIL - 13 janvier - 19 H
- QUINE - Comité de Jumelage - 15 janvier - 14 H 30
- REPAS DES ANCIENS - 28 janvier - 12 H
- QUINE - Comité des Fêtes - 4 février - 21 H
- REPAS - Société de Chasse - 5 février - 12 H
- CARNAVAL - A.I.P.E. - 12 février - 10 H



Il ne faut pas chercher à rajouter des années à sa vie, mais plutôt essayer de rajouter de la vie à ses années.

• ÉDITORIAL

Gardonnaises, Gardonnais ;

En ce début d'année 2017, l'ensemble du conseil municipal et moi-même vous souhaitons une très bonne année.

Nous aurons comme tous les ans le plaisir de vous présenter nos vœux de vive voix le vendredi 13 janvier 2017 à 19 heures.

Nous aurons aussi le plaisir d'accueillir nos anciens à la salle du foyer club le samedi 28 janvier 2017 à 12 heures afin de passer un agréable moment.

Que cette année 2017 soit riche de satisfactions personnelles et professionnelles pour vous et pour vos proches.

Soyez assurés que nous travaillons tout au long de l'année pour rendre le meilleur service public qui soit et nous continuerons ensemble à dynamiser Gardonne afin de prévoir l'avenir.

Bonne et heureuse année 2017.

Votre Maire :
Pascal Delteil



• VOEUX

Le maire et son conseil municipal sont heureux de vous inviter à la cérémonie de présentation des vœux à la population pour la nouvelle année le vendredi 13 janvier 2017 à 19 heures salle du foyer club. A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur et la galette vous seront offerts.



• REPAS DES ANCIENS

Nous vous rappelons que le repas des anciens aura lieu le samedi 28 janvier 2017 à 12 heures. Pour vous inscrire il faut être né avant le 31 décembre 1942. Inscription à la mairie avant le 17 janvier 2017.

• AGUR

La société AGUR tiendra ses permanences de facturation à la mairie: les mercredis 25 janvier 2017 et 1er février 2017 de 9h à 12h.



• INAUGURATION DE 3 LOCAUX COMMERCIAUX ET DU LOGEMENT COMMUNAL

C'est en présence du Maire Pascal Delteil et de son conseil municipal, de Madame la sous préfète Dominique Laurent, de Mme Brigitte Allain députée, de M. Bernard Cazeau sénateur, de M. Christophe Cathus conseiller Régional, de M. Armand Zaccaron vice président du conseil départemental, de M. Dominique Rousseau président de la communauté d'agglomération Bergeracoise, des maires de la communauté d'agglomération et de la communauté de communes des côteaux de Sigoulès, M. Michel Bourgeois ancien conseiller général, du Major Normand représentant la brigade de gendarmerie de Sigoulès, des élus et de nombreux Gardonnais, que Pascal Delteil a rappelé dans son discours le projet. Il s'agissait de recréer un commerce manquant sur la commune soit une boulangerie. Les travaux ont duré de juin 2015 à avril 2016, malgré de nombreux problèmes techniques tel que le désamiantage du bâtiment, pour donner l'aspect final. Un boulanger a donc été installé : M. Despoux Jean luc, un snack est venu s'ajouter en avril 2016 : Mme Perna Corinne puis le dernier local a été attribué à un bar à vins : M. Ruelland Lionel. Ces trois commerces sont installés dans des locaux aux normes en vigueur pour accueillir le public.



Le coût total de l'opération s'élève à 459 531 € soit 122 681 € pour l'achat du bâtiment et 336 850 € pour les travaux. Le financement s'est déroulé de la façon suivante:

- 58 000 € de dotation d'équipement des territoires ruraux
- 15 000 € de réserve parlementaire du sénateur Bernard Cazeau
- 20 000 € de fond de concours de la communauté d'agglomération Bergeracoise
- une subvention de 30 000 € du conseil départemental de la Dordogne
- une subvention de 50 000 € du conseil régional de la nouvelle Aquitaine dans le cadre du contrat de cohésion et de développement territorial du Grand Bergeracois.

Soit 173 000 € de subvention sur les 336 850 € de travaux, un emprunt a été fait pour finaliser le projet, 2 500 € de loyers sont encaissés sur ces locaux.

Dans cette rue de l'ancien foirail, en un an un garage autos a ouvert, les 3 commerces cités plus haut et, il y a deux mois un cabinet d'expert en assurances s'est installé en face du garage s'ajoutant à toutes les activités déjà existantes au sein de Gardonne. Le Maire a remercié ces initiatives qui participent à la redynamisation du bourg de la commune qu'il souhaite toujours en mouvement.

Une réalisation de la commune qui vient après l'aménagement du bourg, l'ouverture du cabinet para médical au 15 rue de l'église, de la rénovation de la salle des fêtes. D'ores et déjà le maire et son équipe travaillent sur d'autres projets de service au public toujours soucieux par l'attractivité du village.

Le mercredi 12 décembre 2016 à 20h30 se déroulait la réunion du conseil municipal.

En résumé...

- Le conseil approuve les virements de crédits :
 - de l'article 60613 à l'article 678 pour un montant de 2 550 €.
 - du compte 21538 opération 37 au compte 2313 opération 30 pour un montant de 10 220 €.
 - Le prix du repas pour les accompagnants au repas des anciens du 28 janvier 2017 est fixé à 17 €.
 - Le conseil municipal donne son accord pour attribuer au taux maximum l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection de budget au comptable du centre des finances publiques de Sigoulès-Saussignac, soit 471,90 € net pour l'exercice 2016.
 - Le conseil municipal décide de s'engager en faveur de la suppression des pesticides sur la commune, adopte le règlement et sollicite l'adhésion de la commune à la charte «0 pesticide». il décide également de solliciter une aide financière auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne pour supprimer à terme l'usage des pesticides.
 - Le conseil municipal reconduit le contrat CNP assurance pour l'année 2017.
 - Le conseil municipal décide que le nouvel établissement suite à la fusion de la communauté d'agglomération Bergeracoise et communauté de communes des côteaux de Sigoulès, prendra le nom de communauté d'agglomération Bergeracoise et sollicite Madame la préfète pour prendre un arrêté modifiant l'arrêté de fusion.
 - Élection d'un conseiller communautaire et d'un conseiller suppléant à la CAB suite à la fusion avec la communauté de communes des côteaux de Sigoulès. Pour Gardonne, le nombre de siège attribué est de 1 à compter du 1er janvier 2017. Monsieur Pascal Delteil est élu conseiller communautaire et Madame Christine Tourenne conseillère suppléante.
 - Élection d'un délégué titulaire et de délégué suppléant et nom du Syndicat Mixte d'Action Sociale. Mme Christine Tourenne est élue déléguée titulaire et Mme Béatrice Feytout déléguée suppléante. Le syndicat mixte fermé d'action sociale prendra la dénomination de «syndicat mixte d'action sociale du cœur des trois cantons».
 - Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de présenter des demandes de subventions pour les projets: nouveaux locaux tertiaires et agrandissement de la salle Fernand Mourgues.
- Des demandes seront déposées auprès de l'état pour la dotation d'équipement des territoires ruraux, de la région dans le cadre du contrat territorial unique, du conseil départemental dans le cadre des contrats de projets communaux, du fonds national pour le développement du sport.

Prochains conseils : mercredi 11 janvier et le 1er février 2017 à 20h30.



• CIMETIÈRE

Afin de conserver la propreté du cimetière; Il sera procédé par les services municipaux à l'enlèvement des chrysanthèmes fanés sur les tombes le lundi 30 janvier 2017.